Association des ingénieurs en climatique ventilation et froid

TENDANCES 4

PROFESSION 8

EN RÉGIONS 14

DOSSIER I
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE SUR LES EAUX GRISES

Les solutions de récupération 18
Une gamme de solutions aux points de puisage 22
Une solution éprouvée pour les piscines 24
Une nouvelle solution pour les piscine 26
Un système collectif très performant 28
Retour d'expérience 29

DOSSIER II
LES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Les HFO, une réponse à long terme 32
Technologies adaptées aux réseaux 35
Évolution du marché 38
Le regard de Jacques Bernier 40
Évolution des compétences 42
Caractéristiques des fluides 44

RÉGLEMENTATION 45

Nouvel arrêté « PIC »

QUESTIONS À... 48

PRODUITS 49

AGENDA 50

ÉDITORIAL

Le monde des énergéticiens entame sa seconde révolution

« La future RE 2020 fera certainement de nous des environnementalistes »

Allons-nous tous devenir des environnementalistes ?
A la création de l'AICVF, nous étions à l'ère du chauffage et de la climatisation. Seul le souci du «confort» comptait et nous étions peu conscients à l'époque des problématiques énergétiques et environnementales. Les énergies fossiles coulaient à flots et leur coût impactait peu le pouvoir d'achat des français.
La fin de l'année 1973 a vu naitre une grave crise au Moyen Orient faisant tripler le prix du baril de pétrole. C'est le début du premier choc pétrolier. Cette première crise a joué le rôle de détonateur dans nos métiers. Au fil du temps, nous sommes passés de l'ère du chauffagiste à celle d'énergéticien. Les premières réglementations thermiques ont fait leur apparition jusqu'à la RT2012 et ses bâtiments à basse consommation avec comme objectif la sobriété énergétique. Peu à peu, et parallèlement à ces évolutions règlementaires, le Monde a pris conscience des changements climatiques et des enjeux pour notre profession.
Les expérimentations faites depuis 2 ans avec le Label E+ C- sont le point de départ de cette seconde révolution. Elle verra la naissance en 2020 d'une nouvelle réglementation qui fera de nous des environnementalistes. Les niveaux de consommation énergétique de nos bâtiments neufs actuels ont un faible impact carbone comparé à celui du bâti et des équipements, tous corps d'état confondus. L'ingénierie de demain consistera à mesurer le poids carbone des solutions que nous mettrons en œuvre.
La future loi ESSOC, au-delà d'ouvrir les portes au «Droit à l'erreur», contribuera à libérer l'innovation dans l'acte de construire ou de rénover en passant d'une obligation de moyens à une logique d'obligation et de garantie de résultats. Assurément, les ingénieurs et techniciens de l'AICVF seront les acteurs de cette innovation.
Et n'oublions pas les bâtiments existants (80% du parc de bâtiments). Ils représentent à eux seuls près d'un quart de nos émissions de gaz à effet de serre. Le dépoussiérage au 1er janvier 2018 de la RT Existant n'est qu'un petit pas comparé aux enjeux auxquels nous devons faire face. Les gardes fous, y compris dans leur évolution à horizon 2023, sont bien en deçà des pratiques actuelles puisque nous allons tous chercher les performances des fiches CEE.
Alors à quand une réglementation environnementale pour les bâtiments existants ?
En attendant, à la veille de la RT 2020, je vous présente pour 2019 tous mes voeux de santé, de bonheur pour vous même et votre famille et de réussite professionnelle. ■

Yves Nioche, Président de l'AICVF